

COMMUNE du GLAIZIL

Membres en exercice : 10 Membres Présents : 10 Membres représentés : 0 Absents : 0
VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SEANCE du 9 Septembre 2021 DELIBERATION N° 43 / 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le 9 septembre à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 2 septembre 2021 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire

PRESENTS : COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, GAUTHIER Guy, GAUTHIER Jean-Pierre, HORLAVILLE Damien, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, REY Delphine, SAUVA Christian

ABSENTS ou EXCUSES :

SECRETAIRE : ARMAND Nathalie

OBJET : Licence pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui – Représentant légal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la licence n°2016/93/0000947 pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui arrive à échéance le 20 septembre 2021 et doit être renouvelée.

Cette licence est impérative afin de continuer à exercer le service de transport des enfants vers l'école, ainsi que de tout administré qui pourrait utiliser ce service.

Pour ce faire, il est nécessaire de nommer un représentant légal de la régie de transports.

Cette modification est obligatoire afin de pouvoir demander le renouvellement de la licence pour 5 ans.

Monsieur le Maire propose de nommer comme représentant légal de ce service le maire en exercice.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de nommer comme représentant légal du service de transports le maire en exercice ;

Autorise Monsieur le Maire à demander le renouvellement de la licence de transport intérieur de personnes par route pour le compte du service de transport de la commune du Glaizil et à signer tous les documents utiles à cette démarche.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour copie conforme
Le Maire,
COLLIN François**